



L'ASSOCIATION DES FEMMES
AUTOCHTONES DU CANADA

NATIVE WOMEN'S
ASSOCIATION OF CANADA

Fiche

La violence envers les
femmes autochtones



Pour de plus amples
d'informations sur La preuve à
l'action, s'il vous plaît contacter
le bureau satellite de l'AFAC:

1, rue Nicholas, 9^e étage
Ottawa (Ontario) K1N 7B7
Téléphone : 613-722-3033
Sans frais : 1-800-461-4043
Télécopieur : 613-722-7687

www.nwac.ca

Siège social :

155, chemin International, unité 4
Akwasasne (Ontario) K6H 5R7
Téléphone : 519-445-0990
Télécopieur : 519-445-0924

Fiche : La violence envers les femmes autochtones

Les femmes et les filles autochtones sont fortes et belles. Ce sont nos mères, nos filles, nos sœurs, nos tantes et nos grands-mères.

Pendant des années, les communautés ont attiré l'attention sur le nombre élevé de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées au Canada. En date du 31 mars 2010, l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) avait assemblé de l'information sur quelque 582 cas à l'échelle du pays.

Les femmes autochtones sont confrontées à des actes de violence fondée sur le sexe qui met leur vie en danger à cause de la haine et du racisme. Cette fiche d'information inscrit la question des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées dans le contexte général de la violence envers les femmes autochtones. En comprenant la gravité de la question, nous pouvons mieux travailler dans le but de briser le cycle de la violence.

D'après l'Enquête sociale générale (ESG) de 2004 de Statistique Canada, les femmes autochtones connaissent des taux de violence beaucoup plus élevés que les femmes non autochtones. Statistique Canada rapport également ce qui suit :

- ✦ la probabilité que les femmes autochtones, à partir de l'âge de 15 ans, fassent l'expérience de la violence est 3,5 fois plus élevée qu'elle ne l'est pour les femmes non autochtones;
- ✦ les taux de violence conjugale envers les femmes autochtones sont trois fois plus élevés que pour les femmes non autochtones;
- ✦ près d'un quart des femmes autochtones avaient fait l'expérience d'une forme quelconque de violence conjugale dans les cinq ans qui ont précédé l'ESG de 2004.

Statistique Canada signale que les femmes autochtones sont plus susceptibles que les femmes non autochtones de faire l'expérience des formes de violence les plus graves, qui peuvent constituer un danger de mort :

- ✦ 54 % des femmes autochtones ont signalé avoir été victimes de formes graves de violence familiale, comme avoir été battue, étranglée, avoir eu un fusil ou un couteau pointé sur elles ou avoir été victimes d'agressions sexuelles, par rapport à 37 % des femmes non autochtones;
- ✦ 44 % des femmes autochtones ont signalé qu'elles avaient « craint pour leur vie » lorsqu'elles avaient été confrontées à des formes graves de violence familiale, par rapport à 33 % des femmes non autochtones;
- ✦ 27 % des femmes autochtones ont signalé avoir subi 10 agressions ou plus du même contrevenant, par rapport à 18 % des femmes non autochtones;
- ✦ Le nombre de femmes non autochtones ayant signalé les formes les plus graves de violence avait diminué, de 43 % en 1999 à 37 % en 2004, mais le nombre d'attaques similaires sur la personne de femmes autochtones est resté inchangé, à 54 %, pour la même période.

Il ne fait aucun doute que la violence familiale est un des problèmes les plus urgents parmi tous ceux qui ont des répercussions sur les femmes autochtones. Cependant, **il faut aussi faire plus de recherche et de sensibilisation sur d'autres formes de violence – particulièrement les actes de violence perpétrés par des étrangers ou des connaissances.**

- ✦ La plupart des travaux de recherche portent sur la violence familiale ou la violence entre parents et enfants. À part des études traitant des femmes qui se livrent à la prostitution, peu d'attention est accordé à d'autres formes de violence.
- ✦ Statistique Canada n'a pas assez de données pour produire des estimations fiables des agressions sexuelles envers les femmes autochtones.
- ✦ Il n'y a pas de sources de données nationales sur le nombre de rapports de personne disparue déposés chaque année, le nombre de cas résolus ou le pourcentage de cas non résolus. Il est donc pratiquement impossible de comparer des chiffres pour les femmes autochtones et les femmes non autochtones.

Statistique Canada rapporte que les femmes autochtones sont surreprésentées en tant que victimes d'homicide dans une importante mesure.

- ✦ De 1997 à 2000, les taux d'homicide d'Autochtones de sexe féminin étaient près de sept fois plus élevés que ceux des non-Autochtones de sexe féminin.
- ✦ On néglige souvent ou on ignore l'extrême vulnérabilité des femmes qui font le commerce du sexe. De 1991 à 2004, 171 femmes qui se livraient à la prostitution ont été tuées au Canada; 45 % de ces cas d'homicide ne sont pas résolus (Statistique Canada, 2006a, p. 37).
- ✦ Des données d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), publiées dans le rapport d'Amnesty International Canada *On a volé la vie de nos sœurs : Discrimination et violence contre les femmes autochtones au Canada*, indiquent que les femmes autochtones de 25 à 44 ans qui ont le statut d'Indien inscrit sont cinq fois plus susceptibles que les autres femmes du même âge de mourir par suite d'actes de violence.
- ✦ La recherche de l'AFAC indique une plus grande probabilité que les cas d'homicide de femmes autochtones ne soient pas résolus. Seulement 53 % des cas de meurtre dans la base de données de Sœurs par l'esprit de l'AFAC ont été résolus, pour 84 % de tous les cas de meurtres au pays.



Veille de Sœurs par l'esprit 2008.

La recherche communautaire a révélé des niveaux de violence envers les femmes autochtones encore plus élevés que ceux que rapportent les enquêtes gouvernementales. Il y a de nombreuses limites aux statistiques du gouvernement.

- ✦ Les statistiques gouvernementales sont fondées sur les données recueillies par la police, mais les chiffres de la police ne reflètent que les incidents signalés à la police. Or, on croit que six crimes violents sur 10 perpétrés contre des Autochtones ne sont pas signalés.
- ✦ Il n'y a pas de politiques standard indiquant comment ni même si la police tient compte du fait que les victimes de certains actes de violence sont des Autochtones. Certains organismes, y compris la GRC, ne recueillent aucune information de ce genre; c'est lourd de sens puisque la GRC dessert 75 % de la superficie du Canada et plus de 630 communautés autochtones.

La base de données de l'AFAC est la seule base de données nationales sur le nombre de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées et les circonstances entourant ces disparitions et ces meurtres au Canada. Pour obtenir plus de renseignements, voir la Fiche 3D « Femmes et filles autochtones disparues et assassinées au Canada ».

Références

Amnesty International Canada. (2004). *On a volé la vie de nos sœurs : Discrimination et violence contre les femmes autochtones au Canada*. Ottawa : Amnesty International.

Association des femmes autochtones du Canada (AFAC). (2008). *Sisters In Spirit initiative literature review*. Ottawa : Association des femmes autochtones du Canada.

www.nwac.ca/en/documents/SISLiteratureReview_March2008_Final.pdf.

Statistique Canada. (2004). *Enquête sociale générale (ESG)*. Ottawa : Gouvernement du Canada.

Statistique Canada. (2009a). *L'homicide au Canada, 2008*. N° de catalogue 85-002-X. Ottawa : Ministre de l'Industrie.

Statistique Canada. (2005). *L'homicide au Canada*. N° de catalogue 85-002-XIF 26 (6). Ottawa : Ministre de l'Industrie.

Statistique Canada. (2006a). *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques 2006*. N° de catalogue 85-570-XIF. Ottawa : Ministre de l'Industrie.

Statistique Canada. (2006b). *La victimisation et la criminalité chez les peuples autochtones du Canada*. N° de catalogue 85-002-XIF 26 (3). Ottawa : Ministre de l'Industrie.